



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 24303

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la gestion prévisionnelle des recrutements dans l'enseignement secondaire. En effet, les recrutements pour chaque discipline s'avèrent indispensables pour les prochaines années afin d'améliorer notamment les conditions de travail des collégiens et lycéens. C'est pourquoi il lui demande si le blocage des listes complémentaires dans le second degré compte être levé et dans quel délai.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions de recrutement lissés sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires 2000 à 2004. Globalement, s'il est vrai que les 21 449 postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants du second degré de la session 1999 représentent 12 % de moins par rapport à l'année précédente, le nombre de postes offerts aux seuls concours externes ne diminuent que de 6,3 %, s'établissant à 13 704 places. Ainsi, les recrutements externes, permettant le renouvellement des professeurs titulaires qui quittent le système éducatif, restent supérieurs au besoin prévisionnel de recrutement. Il convient également de signaler que ce volume de postes est plus élevé que le nombre des lauréats constatés lors de la session 1998, à savoir 13 534 admis. De plus, la baisse des concours externes concerne essentiellement des disciplines pour lesquelles l'ensemble des places n'ont jamais dans les années antérieures toutes été pourvues, notamment en anglais, en allemand, en lettres classiques et dans certaines disciplines professionnelles. Il a ainsi été mis un terme au gonflement artificiel des postes dans ces disciplines. Il faut signaler que d'autres disciplines telles que l'espagnol, les sciences physiques et les sciences de la vie et de la terre enregistrent une forte progression des postes proposés afin de faire face au besoin important en enseignants titulaires. Compte tenu des difficultés enregistrées dans quelques académies lors de la précédente rentrée scolaire, le ministre de l'éducation nationale a décidé le recrutement de 398 enseignants stagiaires supplémentaires issus des listes complémentaires des concours externes de la session 1998 et nommés depuis le 1er décembre dernier. Ces nominations additionnelles, s'ajoutant aux stagiaires recrutés sur liste principale, renforcent le potentiel d'enseignement en lycées et collèges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24303

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 390

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2356